



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Madame ESCODA Aurélie, maire.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, M. NIETO Michel, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, M. OLIVERO Christian, M. FAYOS Jérémie, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea, M. MORON David, Mme DOUTTE Rose, M. MARIN Philippe, M. CLOTTE Gilles, Mme REDO Fabienne et Mme MICHEU Angélique.

Absent(s) :

Procuration(s) :

Mme BASCOU Catherine donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.

Mme PRADAT Stéphanie donne procuration à Mme QUER Mélanie.

Mme SERRADEIL Virginie est nommée secrétaire de séance.

**039 / 2026 - OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS**

Suite aux élections municipales de 2026, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

La CCID tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil municipal.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une CCID doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 8 commissaires titulaires
- De 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée par délibération du conseil municipal.

Assuré de réception en préfecture
066-216600585-20260427-0392026-DE
Date de transmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, dresse la liste de présentation suivante :

	Civilité	Nom	Prénom
1	Mme	MATEU	Eliane
2	M.	MAUBAYOU	André
3	M.	ESCODA	Patrick
4	M.	PARRAMON	Guillem
5	Mme	GAYRAL	Christine
6	Mme	PAJOT	Christine
7	M.	PERONNE	Emile
8	M.	DIUMENGE	Dominique
9	M.	AZEMAR	Ludovic
10	M.	CAMBILLAU	René-Jean
11	Mme	PEYRE	Maria
12	M.	CHARRE	Bernard
13	M.	REUHAUSER	Gaël
14	Mme	GIROUARD	Gwladys
15	Mme	LINARES	Fanny
16	M.	NIETO	Michel
17	Mme	BARROT	Sandrine
18	Mme	SERRADEIL	Virginie
19	M.	AUTE	Loïc
20	M.	ALBARRACIN	Jean-Claude
21	M.	QUERA	Louis
22	Mme	PRADAT	Stéphanie
23	M.	CHARRE	Florent
24	M.	MORON	David
25	Mme	DE JESUS SARABANDO	Orquidéa
26	Mme	DOUTTE	Rose
27	Mme	MORAT VALLEJO	Françoise
28	Mme	BASCOU	Catherine
29	M.	MARIN	Philippe
30	M.	CLOTES	Gilles
31	Mme	REDO	Fabienne
32	Mme	MICHEU	Angélique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 29 avril 2026,**

**Le Maire
Mme Aurélie ESCODA**

Accusé de réception en préfecture
066-21660585-20260427-0392026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

